

Protection du revenu

Automobiliste prudent



La Capitale
Sécurité financière



Série Pilier

Chaque jour se produisent des accidents qui bouleversent une vie.

Saviez-vous que... ?

- Au Canada, plus de personnes sont décédées sur les routes au cours des 50 dernières années qu'il y a eu de Canadiens tués au cours des deux guerres mondiales.
- Pour chaque personne tuée, blessée ou handicapée dans un accident de la circulation, d'innombrables autres personnes sont touchées. De nombreuses familles font face à des difficultés financières en raison du coût de soins médicaux prolongés, de la perte du gagne-pain de la famille ou des fonds supplémentaires nécessaires pour s'occuper d'une personne handicapée.
- Les collisions de la route sont parmi les causes les plus fréquentes de décès prématurés et d'invalidité à long terme chez les jeunes conducteurs¹.

1. Sources : Transport Canada, Fiches de renseignements tirées du Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation (2004), Transport Canada (2001)



Automobiliste prudent

Protégez votre revenu et votre famille en cas d'accident automobile

Comment paieriez-vous vos factures si vous étiez blessé et incapable de travailler à la suite d'un accident automobile ? Et si vous décédiez dans cet accident, que deviendrait votre famille ?

La protection *Automobiliste prudent* de La Capitale est une solution idéale pour ce genre de situation. Si vous vous blessez ou que vous décédez dans un accident d'automobile, *Automobiliste prudent* vous versera ou versera à votre bénéficiaire une somme d'argent comptant vous permettant d'honorer vos obligations financières ou d'offrir la tranquillité d'esprit à votre famille.

La protection *Automobiliste prudent* vous protège chaque seconde où vous vous trouvez à bord d'une voiture, d'un camion ou d'un autobus, que vous soyez passager ou conducteur.



Les avantages de la protection *Automobiliste prudent*

- Une protection 24 h sur 24, toute l'année, au travail ou ailleurs, partout en Amérique du Nord
- Aucune restriction sur les blessures au dos ou aux tissus mous (système musculo-squelettique, cartilage, nerfs, tendons...)
- Souscription simplifiée sans examen médical
- Jusqu'à 160 000 \$ pour une invalidité totale permanente (après 8 ans)
- Jusqu'à 24 000 \$ de prestations en cas d'hospitalisation (2 mois maximum)
- Jusqu'à 9 600 \$ pour une invalidité totale (6 mois maximum)
- Paiement total des prestations même si vous recevez des prestations d'autres sources

Certaines restrictions, exclusions et conditions s'appliquent. Le texte de la police ou de l'avenant (le cas échéant) prévaut dans toutes les circonstances. Veuillez vous reporter à la police ou à l'avenant afin d'obtenir des détails complets sur cette protection.

Êtes-vous prêt pour les imprévus ?

Les conséquences d'une invalidité ou d'un décès à la suite d'un accident d'automobile peuvent être dévastatrices. **Votre capacité à gagner un revenu est la base de votre avenir financier et votre actif le plus précieux.** Si un accident d'automobile vous empêchait soudainement de travailler ou vous coûtait la vie, comment remplaceriez-vous votre revenu ou dans quelle situation financière se retrouverait votre famille ? La protection *Automobiliste prudent* vous procure, ainsi qu'à votre famille, la sécurité financière et la tranquillité d'esprit que vous méritez.

*Recevez jusqu'à
400 \$ par jour
ou 12 000 \$ par
mois pendant un
maximum de 2 mois.*



Choisissez la protection qui répond à vos besoins

Régime	Invalidité totale Maximum 6 mois	Hospitalisation Maximum 2 mois		Décès accidentel (Montant forfaitaire)	Montant maximal d'invalidité totale permanente ² (Montant forfaitaire)
		Par mois	Par jour		
A	200 \$/mois	1 500 \$	50 \$	2 500 \$	20 000 \$
B	400 \$/mois	3 000 \$	100 \$	5 000 \$	40 000 \$
C	600 \$/mois	4 500 \$	150 \$	7 500 \$	60 000 \$
D	800 \$/mois	6 000 \$	200 \$	10 000 \$	80 000 \$
E	1 000 \$/mois	7 500 \$	250 \$	12 500 \$	100 000 \$
F	1 200 \$/mois	9 000 \$	300 \$	15 000 \$	120 000 \$
G	1 400 \$/mois	10 500 \$	350 \$	17 500 \$	140 000 \$
H	1 600 \$/mois	12 000 \$	400 \$	20 000 \$	160 000 \$

2. La prestation d'invalidité totale permanente atteint le maximum après 8 ans.

Exemple de protection RÉGIME H

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ TOTALE

Recevez 1 600 \$ par mois pendant un maximum de 6 mois à partir de la **première journée** où vous êtes totalement invalide en raison d'une blessure causée par un accident d'automobile.

PRESTATIONS D'HOSPITALISATION

Recevez 400 \$ par jour ou 12 000 \$ par mois pendant un maximum de 2 mois, si vous êtes hospitalisé en raison d'une blessure causée par un accident d'automobile. Ces prestations sont payables en surplus des prestations d'invalidité.

PRESTATION DE DÉCÈS ACCIDENTEL

Nous remettons à votre bénéficiaire une indemnité sous forme de montant forfaitaire en espèces de 20 000 \$ si le décès est causé par un accident d'automobile.

AUGMENTATION DES PRESTATIONS
APRÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

Chaque année où la police demeure en vigueur, les prestations mentionnées ci-dessus augmenteront de 5 % par année jusqu'à concurrence de 50 %.

PRESTATION D'INVALIDITÉ TOTALE PERMANENTE

Recevez jusqu'à 160 000 \$ si vous êtes totalement invalide de façon permanente à la suite d'un accident d'automobile. La prestation est de 20 000 \$ la première année et augmente de 20 000 \$ chaque année où la police est renouvelée jusqu'à un maximum de 160 000 \$.

AVENANT TOUT ACCIDENT

Si votre blessure **n'est pas** causée par un accident d'automobile, l'**avenant tout accident** vous permet de recevoir **jusqu'à 2 000 \$** par mois pendant un maximum de 6 mois à partir de la **première journée** où vous êtes totalement invalide à la suite d'un accident.



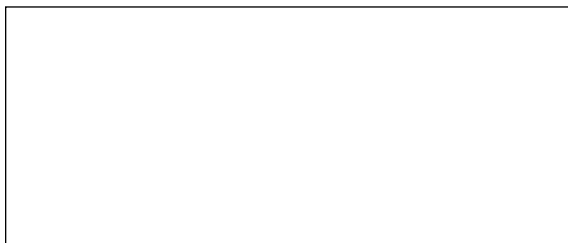
Valoriser l'essentiel

Forte de plus de 40 ans d'expérience, La Capitale sécurité financière est devenue l'un des principaux assureurs spécialisés au Canada. Chaque mois, elle verse à ses clients des prestations excédant 2 millions de dollars.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

PRODUIT DISTRIBUÉ ET OFFERT PAR :



La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Ce document ne donne qu'un aperçu de la protection. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Le texte de la police, de l'avenant (le cas échéant) ou des deux prévaut dans toutes les circonstances. Veuillez vous reporter à la police, à l'avenant ou aux deux afin d'obtenir des détails complets sur cette protection.